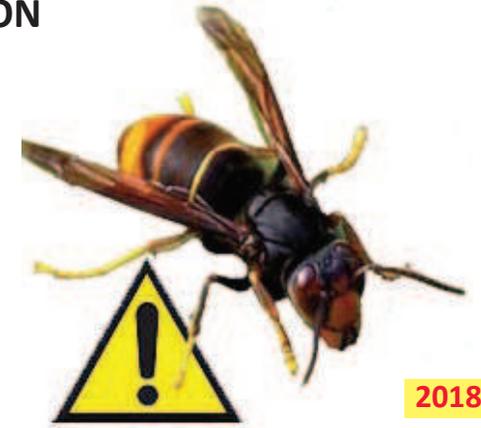


Pour participer à la lutte :
Appelez la mairie de votre domicile
ou
contactez le référent du
GDSA 66 de votre commune



LE FRELON ASIATIQUE

MIEUX LE CONNAÎTRE POUR LIMITER
SA PROLIFÉRATION



1	Caudiès-de-Fenouillèdes - Prugnanes - St Paul-de Fenouillet - Maury	Corinne JACOB	06 11 55 58 17
2	Planèzes - Latour-de-France - Montner - Estagel - Caramany - St-Arnac - Lesquerdes - Trilla - Tautavel - Vingrau	Georges SOLER	06 21 31 65 08
3	Cases-de-Pène - Calces - Baixas - Peyrestortes - Espira-de-l'Agly - Rivesaltes	Gabriel COSQUER	06 88 96 82 82
4	Mosset - Campôme - Catllar - Eus - Molitg-les-Bains	Louis TARRENE	04 68 05 01 00
5	Perpignan - Cabestany - Saleilles - Théza - Alenya	J-François DEPIGNY	06 33 18 63 28
6	Capcir / Cerdagne	François DEL CASTILLO	07 86 09 02 69
7	Olette - Jujols - Oreilla - Aygatèbia - Canaveilles - Thuès - Nyer - Souanyas - Escaro - Serdinya	José ISIDRO	06 09 95 91 02
8	Nohèdes - Urbanya - Conat - Ria-Sirach	Clive WHITE	06 87 00 72 29
9	Villefranche-de-Conflent - Fillols - Corneilla-de-Conflent - Vernet-les-Bains	Ignatius STEINMANN	06 32 58 35 95
9	Casteil - Fuilla - Sahorre - Py - Mantet	Joël RIUS	06 12 51 44 23
10	Taurinya - Clara - Prades - Codalet - Los Masos	Olivier CHAUVEAU	06 03 39 08 53
11	Pollestres - Canohès - Ponteilla - Trouillas - Villemolaque - Bages - Villeneuve la R.	Michel BLIGUET	04 68 96 05 91
12	Amélie-les-Bains - Arles-sur-Tech - Montbolo - Reynès - Céret - Maureillas-Las-Illas	Raphèl NELAIN	06 66 22 70 24
13	Le Perthus - Les Cluses - L'Albère - Sorède - Montesquieu-des-Albères - Laroque-des-Albères - St Génis-des F. - Le Boulou - Villelongue-dels-Monts	Gaëtan LE BER	06 77 76 44 26
14	Argelès-sur-Mer - Saint-André - Elne - Latour-Bas-Elne - Palau-del Vidre	Michel BARCELO	06 21 87 11 54
14	Montescot - Corneilla-del Vercol - St-Cyprien - Brouilla - Ortaffa - St-Jean-Lasseille	Marie-Amélie SAILER	06 49 62 65 92
15	Toulouges - Le Soler - Baho - St-Estève - Millas - Villeneuve-la-R. - Pézilla-la-R. - Corneilla-la-R. - St-Feliu-d'Amt - St-Feliu-d'Avall - Corbère-les-Cabanes	Luc MOOGIN	06 81 30 82 57
16	Estover - Rigarda - Vingà - Marquixanes - Joch - Baillestavy - Glorianes - Finestret - Espira-de-Conflent - Valmanya	David CASTEL	06 65 02 60 90
17	Arboussols - Tarérach - Campoussy - Rodès - Tréviavich - Montalba-le-Ch.	Pierre BAILLET	06 09 54 36 50
18	Fontpédrouse - Sauto - Mont-Louis - Planès - La Cabanasse - St-Pierre-dels-Forcats	Clément DURON	06 71 07 28 67
19	Rasiguères - Lansac - Cassagnes - Belesta	Marc GLORIES	06 74 49 67 11
20	Prats-de-Mollo - Le Tech - Lamanère	Sylvain RESPAUT	06 26 55 63 15
21	Port-Vendres - Collioure - Banyuls-sur-Mer - Cerbère	Francis CASADESSUS	06 09 99 56 39
22	Torreilles - Canet - Sainte-Marie - Saint-Nazaire	André CENTENE	06 14 89 19 25
23	Rabouillet - Vira - Pézilla-de-C. - Sournia - Fosse - St-Martin - Fenouillet - Le Vivier - Felluns - Prat-de-Sournia	Gérard LOUIS	07 81 15 39 53
24	Villelongue-de-la-Sque - Pia - Clara - St-Laurent-de-la-Sque - St-Hyppolite - Le Barcarès	José PELEGRY	06 01 99 42 24
25	Opoul - Salses-le-Château	Georges CALDERE	06 23 53 18 89
26	Montauriol - Vives - Oms - Fourques - Taillet - Llauro - Tressère - Passa - Tordères Terrats - Calmeilles - St-Jean-Pla-de-Corts - Caixas - Banyuls-dels-Aspres	François PEYRELADE	06 14 09 43 32
27	Thuir - Lllupia - Ste Colombe - Castelnou - Camélas	Henri BARCELO	06 60 56 04 71
28	Ille-sur-Têt - Bouleternère - St Michel -de- Llotes - Corbère - Néfïach	Philippe JAOUEN	07 68 34 83 72
		Jérôme GROULT	06 71 32 00 46

Il nous soutiennent :



nom scientifique : *Vespa velutina nigrithorax*

Signalée en France depuis 2003, et originaire du Sud-est asiatique, la sous-espèce est aujourd'hui bien acclimatée et prolifère dans notre territoire. Son nom commun est «frelon asiatique» ou «frelon à pattes jaunes».

Pourquoi éradiquer le frelon à pattes jaunes ?

Il exerce une **prédation importante d'insectes**. Il s'attaque aux abeilles et aux autres pollinisateurs, jusqu'aux premiers froids.

Il constitue un risque pour l'activité apicole, les productions végétales (arboriculteurs, viticulteurs,...) et pour la biodiversité.

Malgré un comportement pacifique, il peut présenter un danger pour les personnes passant à proximité des nids. Il est attiré par les aliments protéinés (viande, poisson, ...).

La lutte contre *Vespa velutina* passe principalement par la destruction des nids, depuis le printemps jusqu'aux premiers froids (voir le cycle de vie page suivante). Cette intervention ne peut être réalisée que par des personnes spécialisées.

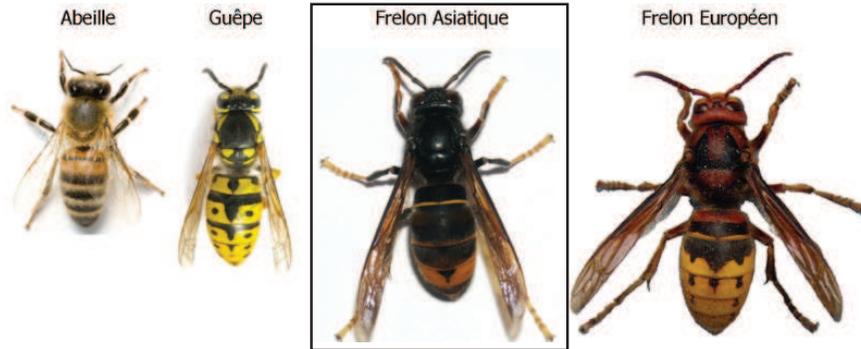
Le GDSA souhaite que le frelon asiatique soit classé en danger sanitaire de catégorie 1 afin de rendre la lutte pour sa destruction obligatoire.

Reconnaître le frelon asiatique

D'aspect sombre, son anneau abdominal postérieur est jaune orangé.

Ses pattes et sa face sont également jaune orangé.

Sa taille est supérieure à celle de la guêpe, et inférieure à celle du frelon européen.



Connaître le cycle du frelon et de son nid



Reconnaître les nids en vue de leur destruction

Les nids ont une apparence de papier mâché.

Les nids primaires

Ils se rencontrent dès les premières douceurs printanières dans des endroits protégés : cabanons, soupentes, débords de toit, à l'abri de roches.

De la taille d'un petit ballon, avec son entrée au-dessous, il renferme une reine fondatrice et une dizaine d'individus.

La destruction des nids primaires est généralement la plus aisée.



Les nids secondaires

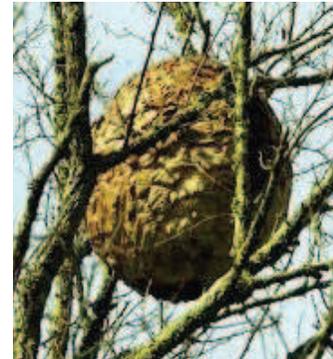
De taille importante (ils peuvent atteindre 80 cm) et de forme ovale, leurs ouvertures sont latérales. Ils sont souvent situés dans la cime d'arbres, à grande hauteur. Certains nids ont été signalés près du sol.

Ils renferment plusieurs milliers d'individus.

Chaque nid donnera plusieurs fondatrices.

7 à 10 nids se formeront l'année suivante, ce qui induit un développement exponentiel.

Ces nids sont difficiles à voir car le plus souvent cachés par le feuillage. En fin d'automne les nids visibles sont inactifs et ne seront pas réutilisés l'année suivante.



Participer à la lutte : comment procéder ?

1. Je repère un nid actif de frelons asiatiques
2. Je signale la localisation du nid par téléphone au membre du GDSA de mon secteur géographique (voir liste page suivante)
3. Une visite du GDSA confirme l'identification du nid et une préconisation d'intervention est établie auprès d'un désinsectiseur professionnel

Le piégeage du frelon

Le piégeage de printemps a pour but d'éliminer les fondatrices (de février à mai). Le piégeage d'été réduit la pression sur les ruchers.

Les pièges peuvent être très simplement réalisés avec des bouteilles en plastique, découpées et assemblées (voir photo >).

L'appât est constitué par exemple d'un mélange liquide de bière 1/2, vin blanc 1/2 et 1 trait de sirop de fruit rouge. Des cadavres de frelons seront laissés dans le piège pour attirer les autres individus.

A partir de l'été, un appât protéiné (crevettes, sardines, viande crue).

